

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3002

présenté par

Mme Pochon, Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« en agissant sur les modes de consommation et l'équilibre entre protéines végétales et animales, pour privilégier les modes de production vertueux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'assurer un rééquilibrage de l'assiette des Français entre les protéines végétales et les protéines issues de l'élevage, afin de réduire la surconsommation de viandes à bas coûts, comme le poulet, en grande partie importé.

Cet amendement vise donc à intégrer l'enjeu de rééquilibrage des protéines animales et végétales dans les assiettes des Français, en agissant sur les modes de consommation, pour privilégier les modes de production les plus vertueux, au titre des actions nécessaires pour orienter les politiques alimentaires visant à concourir à la souveraineté alimentaire. Cet amendement a été travaillé avec le CIWF